



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION
10 OCT. 2022
ARRIVÉE

22-315

Paris, le 28 septembre 2022

Réf : BDC_CM/2022-09/34166

Le Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer
Le Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté
alimentaire
Le Ministre de la Transition écologique et de la
Cohésion des territoires
Le Ministre de la Santé et de la Prévention
La Secrétaire d'État chargée de l'Écologie

aux

Chef de l'Inspection générale de l'environnement
et du développement durable
Chef de l'Inspection générale des affaires sociales
Chef de l'Inspection générale de l'administration
Vice-président du Conseil général de
l'alimentation, de l'agriculture et des espaces
ruraux

Objet : Lettre de mission RETEX sécheresse 2022

La France métropolitaine fait face en 2022 à un épisode de sécheresse estivale particulièrement marqué qui a conduit à placer la majeure partie du territoire (79 départements) en crise. En application de l'instruction du 27 Juillet 2021 relative à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse hydrologique qui porte le guide national sécheresse, les Préfets ont pris des arrêtés cadre sécheresse. Sur leur base, des restrictions d'usage de l'eau ont été mises en place durant l'été. Elles ont touché des secteurs importants liés à la production agricole, au tourisme, à l'industrie, aux transports... La distribution d'eau potable a dû être interrompue dans plus 100 communes et pourrait encore à ce jour être rendue difficile, y compris dans des villes de plusieurs milliers d'habitants. Par ailleurs, la sécheresse a occasionné des effets encore non quantifiés ou qualifiés sur les écosystèmes, évidemment aquatiques mais aussi terrestres. La sécheresse des sols est venue enfin aggraver les risques de ruissellement liés aux épisodes cévenols ou au retrait-gonflement des argiles.

En vue de réaliser un retour d'expérience permettant de préparer à court terme la prochaine saison estivale et d'engager toutes les évolutions nécessaires pour garantir, d'une part, la satisfaction des besoins prioritaires en eau, (exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population) mais aussi, autant que possible, celles des autres usages - y compris les besoins des milieux naturels - sur le long terme dans un contexte de dérèglement climatique avéré, nous souhaitons vous confier une mission sur la sécheresse 2022.

1.../3

- 1) Vous établirez dans un premier temps un bilan de mise en œuvre des recommandations des deux rapports d'audit relatifs à l'épisode de sécheresse de 2019 :
 - Retour d'expérience sur l'épisode caniculaire et la sécheresse 2019 - BEAUDOUIN, E., PY, M., STEVENS, D.
 - et Retour d'expérience sur la gestion de la sécheresse 2019 dans le domaine de l'eau - HUBERT, L. & DUMOULIN, V. En cas de défaut de mise en œuvre de ces recommandations, vous réévaluerez leur pertinence et identifierez les freins à leur déploiement.
- 2) En outre, après avoir caractérisé le phénomène par rapport aux épisodes connus précédents, vous vous attacherez à examiner les points suivants et à formuler des recommandations de court et moyen terme pour les services de l'Etat, les collectivités et les acteurs privés.

Vous analyserez les conditions de déclenchement et de mise en œuvre des mesures de vigilance et de restrictions. Votre analyse pourra porter notamment sur :

 - la qualité des informations disponibles et mobilisées pour aider à la décision,
 - la pertinence des seuils utilisés par les services de l'Etat pour anticiper les besoins, les prioriser et déclencher les mesures de restriction,
 - et sur la cohérence de la gouvernance territoriale en phase d'anticipation et aussi en période de crise, notamment la coordination entre services de l'Etat.
- 3) Vous identifierez ce qui a été fait en termes d'anticipation alors que les informations disponibles à la sortie de l'hiver 2021-2022 laissaient présager un risque important de ne pouvoir satisfaire les besoins en eau habituels. Vous rechercherez des bonnes pratiques, telle que la modulation précoce des volumes de prélèvement autorisés, la définition de priorités au sein d'un même type d'usage, qui mériteraient d'être étendues à d'autres territoires.
- 4) Vous évalueriez également l'effectivité de la rédaction des plans ORSEC eau potable tels que prévus par l'instruction interministérielle n°DGS/VSS2/DGCS/DGSCGC/2017/138 du 19 juin 2017 relative à l'élaboration du dispositif de gestion des perturbations importantes de l'approvisionnement en eau potable (ORSEC-Eau potable). Vous porterez à ce titre une attention particulière à la capacité de portage des projets des communes qui n'auraient pas transféré à un EPCI leur compétence eau potable. Vous ferez des propositions en matière de structuration des données descriptives et d'alertes en cas de rupture totale ou partielle de l'adduction d'eau potable sur un territoire en mobilisant le retour d'expérience de la CIC sécheresse déclenchée par la Première ministre le 5 août dernier.
- 5) Enfin, vous établirez un retour d'expérience sur l'application aux différents échelons (bassins, sous bassins et départements) des préconisations du guide national de mise en œuvre des mesures de restriction des usages de l'eau en période de sécheresse, leur cohérence entre territoires dépendants d'une même ressource, en présentant les éventuelles difficultés de mises en œuvre, ce qui permettra de faire évoluer le guide.

Vos recommandations pourront également porter sur la priorisation des usages exonérés de coupure totale.

A partir des témoignages que vous aurez recueillis auprès des différents acteurs, vous formulerez des propositions de communication, formation et sensibilisation ciblant les différents usagers de l'eau.

2/3

Vous pourrez vous appuyer sur nos services, en particulier la Direction de l'eau et de la biodiversité, la direction générale de la santé et la direction générale des collectivités locales.

Votre rapport nous sera remis, dans un format concis (40 pages environ), quatre mois après la signature de la présente lettre de mission.



Gérald DARMANIN



Marc FESNEAU



Christophe BÉCHU



François BRAUN



Bérangère COUILLARD